



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2024-429 ordonnant l'acquisition du lot 6 357 583 du cadastre du Québec situé à Saint-Bruno-de-Montarville dans le cadre du projet de construction de la caserne 14, ainsi que certains travaux préparatoires connexes et décrétant, à ces fins, un emprunt*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 361 028;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 30 000;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 24 février 2025
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate